

LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire 15-120321
Tarifification adaptée de la mise à disposition de l'Espace culturel Guy Agénor pendant la pandémie de COVID-19

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **03 mars 2021** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **20**

Absents excusés : 03

Procurations : 06

Total des votes : 26

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

LE MAIRE,

Johnny PAYET



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU DOUZE MARS
DEUX MILLE VINGT ET UN

L'an deux mille vingt et un le **DOUZE MARS** à **QUATORZE HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame IGOUFE Sabine – 1^{ère} adjointe.

PRÉSENTS : Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe - Jean Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint - Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe - Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe - Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe - François FRUTEAU DE LACLOS 8^{ème} adjoint - Sonia ALBUFFY conseillère municipale - Frédéric AZOR conseiller municipal - Micheline CLAIN conseillère municipale - Alain RIVIERE conseiller municipal - Lucay CHEVALIER conseiller municipal - Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale - Elisabeth BAGNY conseillère municipale - Victorien JUSTINE conseiller municipal - Sophie ARZAL conseillère municipale - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Yannick BOYER conseiller municipal - Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENTS EXCUSÉS : Johnny PAYET - Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal - Érick BOYER conseiller municipal

PROCURATION(S) : Joan DORO 4^{ème} adjoint à François FRUTEAU de LACLOS - Jean Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint à Jean Yves FAUSTIN - Sandra GRONDIN conseillère municipale à Marie Lourdes VELIA - Mickaël PAYET conseiller municipal à Alain RIVIERE - Sabrina HOARAU conseillère municipale à Elisabeth BAGNY - Sylvie LEGER conseillère municipale à Sophie ARZAL

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210312-DCM15-120321-DE
Date de télétransmission : 29/03/2021
Date de réception préfecture : 29/03/2021

Affaire 15-120321

Tarification adaptée de la mise à disposition de l'Espace culturel Guy Agénor pendant la pandémie de COVID-19

Le contexte sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 génère des impacts importants sur les plans économiques, sociaux et culturels. Les acteurs du monde du spectacle sont lourdement touchés par la diminution voire l'annulation de l'ensemble des événements culturels et festifs qui permettent de mettre en valeur les créateurs.

Depuis le mois de juillet 2020, je vous rappelle que l'Espace Culturel Guy Agénor peut accueillir seulement la moitié des spectateurs (126 places assises au lieu de 255 habituellement). Pour les professionnels, ce fonctionnement selon le principe de la « demi-jauge » empêche de pleinement rentabiliser l'organisation d'un événement musical ou culturel.

Dans ce contexte et afin de soutenir la vie culturelle, il est proposé d'adapter la tarification de la mise à disposition de l'Espace Culturel Guy Agénor, à titre exceptionnel, l'application du tarif « Associations et Artistes du Territoire » (prévu par la délibération n°12-250216 du conseil municipal du 25 février 2016) pour l'ensemble des demandes de location et de mise à disposition de l'Espace Culturel Guy Agénor, avec un abattement de 50 % pour les demandes de location ou de mise à disposition pour les événements comportant plus de quatre (4) dates. L'annexe 2 de la délibération est reprise en annexe de la présente.

Il est précisé que cette tarification sera applicable jusqu'à la date du 31 décembre 2021. En cas de persistance du contexte sanitaire, il sera proposé au conseil municipal de délibérer à nouveau sur ce tarif adapté.

Enfin, il est rappelé qu'en cas de renforcement et de durcissement des mesures liées à la prévention de la pandémie de COVID-19, les activités de location et de mise à disposition de l'Espace Culturel Guy Agénor seront suspendues.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**,

VALIDE les termes du présent rapport,

VALIDE la tarification adaptée, selon les termes proposés, pour la location et la mise à disposition de l'espace culturel Guy Agénor, jusqu'à la date du 31 décembre 2021,

PREND ACTE qu'en cas de renforcement et de durcissement des mesures liées à la prévention de la pandémie de COVID-19, les activités de location et de mise à disposition de l'Espace Culturel Guy Agénor seront suspendues

AUTORISE le Maire, ou en son absence l'élue délégué, à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire,



Johnny PAYET

Service de réception en préfecture
974 219740065-20210312-DCM15-120321-DE
Date de télétransmission : 29/03/2021
Date de réception préfecture : 29/03/2021



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT CINQ FÉVRIER
DEUX MILLE SEIZE

Affaire n°12-250216 :

Location de l'espace culturel Guy Agenor / Modification de l'offre de prestations à destination des tiers (prestations complémentaires et évolution tarifaire)

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 19 février 2016 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présents est de : 22

Absent (s): 06

Procuration (s): 01

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

LE MAIRE

Marc Luc BOYER



L'an deux mille seize le vingt-cinq Février à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Sylvie PICARD 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Georges GIRAUD conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Éric BOYER conseiller municipal - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Marc Luc BOYER Maire - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale -

PROCURATION(S) : Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint à Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe.

Accusé de réception préfecture
974-21970066-2016160616140421-05
Date de télétransmission : 29/03/2021
Date de réception préfecture : 29/03/2021
Date de télétransmission : 29/02/2016
Date de réception préfecture : 29/02/2016

Affaire n° 12-250216 :
Location de l'espace culturel Guy Agenor / Modification de l'offre de prestations à destination des tiers (prestations complémentaires et évolution tarifaire)

L'Espace Culturel Guy Agénor a fait un bond en avant en termes de spectacles diversifiés depuis juin 2014, avec des demandes de plus en plus fréquentes de locations de la scène.

Afin de fidéliser les associations et artistes du territoire et de tous horizons, une révision des tarifs locatifs est nécessaire afin de permettre ainsi la réalisation de spectacles sur l'année civile avec au maximum trois dates de réservation par demandeur.

La proposition de modification de l'offre de prestation à destination des tiers porte à la fois sur des prestations complémentaires et une évolution tarifaire.

La proposition de modification se trouvant en annexe, annule et remplace l'affaire n°11-060614 qui a été approuvée lors du Conseil Municipal du 06 juin 2014.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ :

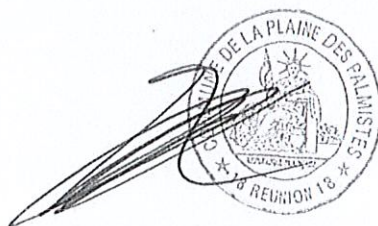
- **ANNULE** l'affaire n°11-060614 qui a été approuvée lors du Conseil Municipal du 06 juin 2014,
- **COMPLETE** l'offre de location antérieurement en vigueur relative à l'ECGA (scène et prestations diverses),
- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire ainsi modifiée,
- **AUTORISE** le maire ou en son absence, l'élu délégué à signer tous les documents y afférents

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE

Marc Luc BOYER



Accusé de réception en préfecture 197429720085-20160321-DE 974-219740085-20160321-DE Date de réception en préfecture : 29/03/2021 Date de télérmission : 29/03/2021 Date de réception préfecture : 29/03/2021 Date de télérmission : 29/02/2016 Date de réception préfecture : 29/02/2016
--

ANNEXE 1

TARIFICATION VOTEE LE 06/06/2014

LOCATION ESPACE CULTUREL GUY AGENOR
COMMUNE PLAINE DES PALMISTES

253 places dont 6 places handicapées

PRESTATIONS	TARIFS TTC (Hors territoire)	TARIFS SPECIFIQUES TTC (Associations et artistes du territoire)
Espace + techniciens + sonorisation-lumière + billetterie-sécurité-communication	1400 €	500 €
Espace + sono + lumière	1000 €	350 €
Co-production	Partage de la recette en deux parts de 50%	Partage de la recette en deux parts de 30% (mairie) et 70% (artiste)
Enregistrement audio live numérique	1800 €	1000€
Exposition	gratuit	gratuit

Accusé de réception en préfecture
0974218720065-20160215-DEMI-120321-DE
Date de télétransmission : 29/03/2016
Date de réception préfecture : 29/03/2016
Date de télétransmission : 29/02/2016
Date de réception préfecture : 29/02/2016

Prestations	Tarif plein	Tarif réduit*	Abonnement annuel
Spectacle (gros budget de 1800€ et +)	10 €	5 €	
----- donnant accès à tous les spectacles			
Spectacle (petit et moyen budget de 100 € à 1700 €)	5 €	2,50 €	50 € durant l'année
Cinéma 2D ou 3D	3 €	1,50 €	

Stages/ ateliers
4 €
par demi-journée
gratuit

⑩ Tarif réduit : Sans emploi – Scolaire – Etudiant – Senior à partir de 60 ans (avec présentation du justificatif)

Accusé de réception en préfecture
0974319740066-20160216-2016-140321-DE
Date de réception préfecture : 29/03/2016
Date de télétransmission : 29/02/2016
Date de réception préfecture : 29/02/2016

ANNEXE 2

PROPOSITION COMPLEMENT ET EVOLUTION TARIFICATION

**LOCATION ESPACE CULTUREL GUY AGENOR
COMMUNE PLAINE DES PALMISTES**

253 places dont 6 places handicapées

PRESTATIONS	TARIFS	TARIFS	TARIFS SPECIFIQUES
	TTC (Associations et artistes hors territoire)	TTC (Associations et artistes du territoire)	TTC (Associations et artistes du territoire)
Espace + techniciens + sonorisation-lumière + billetterie-sécurité-communication	1400 € /1 spectacle /1 date	500 €/1 spectacle/1 date	
	1000€/1 spectacle/2 dates 800€/1 spectacle/3 dates (prix par spectacle)	350€/1 spectacle/2 dates 250€/1 spectacle/3 dates (prix par spectacle)	
Espace + sono + lumière	1000 €/1spectacle/1date 500€/1 spectacle /2 à 3 dates	350 €/1 spectacle/1 date 175€/1 spectacle/2 à 3 dates	
Co-production	Partage de la recette en deux parts de 50%	Partage de la recette en 2 parts de 30%(mairie)70%(artiste)	
Enregistrement audio live numérique	1800 €	1000€	
Exposition	gratuit	gratuit	

Accusé de réception en préfecture
N° 74-218720069-2016-DCM15-2016-DE
Date de télétransmission : 29/03/2021
Date de réception préfecture : 29/03/2021
Date de télétransmission : 29/02/2016
Date de réception préfecture : 29/02/2016

Prestations	Tarif plein	Tarif réduit*	Abonnement annuel
Spectacle (gros budget de 1800€ et +)	10 €	5 €	
----- donnant accès à tous les spectacles durant l'année			
Spectacle (petit et moyen budget de 100 € à 1700 €)	5 €	2,50 €	50 €
Cinéma 2D ou 3D	3 €	1,50 €	
Stages/ ateliers	4 € par demi-journée	gratuit	

Accusé de réception en préfecture
974-210070000-20160226-DCM12050216-
Date de télétransmission : 29/03/2021
Date de réception préfecture : 29/03/2021
Date de télétransmission : 29/02/2016
Date de réception préfecture : 29/02/2016